

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Commune de **POGGIO DI VENACO**



Date de Création : 2015
Version : Révisions 06-2021, 06-2024.
Nombre de pages : 29

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	PCS - POGGIO DI VENACO - 2021	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

Tableau des mises à jour			
Date	Nom responsable / correcteur	Motif de révision	Obs.
2015	POLI Dominique	INITIAL	
Mars 2020	POLI Dominique	Rev. 1	M.A.J. covid-19 (avec les évolutions successives).
Juin 2021	POLI Dominique	Rev. 2	M.A.J. Générale
01/07/2023	POLI Dominique	Changement resp. et référent	Transmis Pref. et SDIS
2 ^{ème} T 24	POLI Dominique	M.A.J. « risque inondation » et cartographie AZI et BAL	Transmis Pref. et SDIS
2 ^{ème} T 26	POLI Dominique	MAJ Organigramme	A transmettre Pref. et SDIS

Les exercices communaux					
Date	Nom responsable	Thème de l'exercice	Partie du PCS testée	RETEX (retour d'expérience)	Obs.

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015 Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024
-----------------------------	-----------------------------	---

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES

Liste des destinataires	4
Les textes référents en matière de PCS	5
L'arrêté municipal d'approbation du PCS	6
Sigles et abréviations	7
<u>PARTIE I</u> : Présentation de la commune	
I.1. Cartographie de la commune	8
I.2. Identification des aléas sur la commune	8
I.3. Identification des vulnérabilités sur la commune	9
<u>PARTIE II</u> : Analyse des risques sur la commune	10
<u>PARTIE III</u> : Organisation de la réponse communale	
RISQUE INONDATIONS	11
RISQUE INCENDIES	12
RISQUE CANICULE	13
RISQUE CLIMATIQUES	14
RISQUE PANDEMIES	16
<u>ANNEXES</u>	
LISTE MATERIEL MOBILISABLE	17
LISTE MATERIEL COMMUNAL	18
LISTE PERSONNES SENSIBLES	19
CARTOGRAPHIE	20 à 28
ORGANIGRAMME CELLULE DE CRISE	29

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
		Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le Préfet de la Haute-Corse (SIDPC).

Monsieur le Sous-Préfet de CORTE.

Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Centre Corse (4C).

Monsieur le Directeur du SDIS de Haute-Corse.

Le SIDPC se chargera de re-transmettre le document aux services concernés.

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
		Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Le PCS a été instauré par **la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile**.

Il s'agit d'un document de compétence communale **ou** intercommunale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Ce document intègre et complète les plans ORSEC de protection générale des populations élaborés au niveau départemental par la préfecture.

Le PCS est obligatoire dans les communes :

- ➔ Dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé.
- ➔ Comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Le Code de la sécurité intérieure codifie la réglementation concernant le PCS dans **ses articles L.731-1, L.731-3 et R.731-1 à R.731-10**. Il précise que ce document doit être réalisé dans les deux ans à compter de la date d'approbation des PPRN et/ou PPI (article R731-10).

L'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales dispose que le maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde et il prend toutes les mesures destinées à assurer la protection de ses administrés en cas d'événements affectant directement le territoire de la commune.

L'article L.2212-4 du code général des collectivités territoriales dispose qu'« En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L.2212-2, le maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. Il informe d'urgence le représentant de l'État dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites. »

Le Code de l'environnement en son article L.125-2 fait également mention du droit à l'information sur les risques majeurs.

Par ailleurs, les communes non soumises à l'obligation d'avoir un PCS peuvent, si elles le souhaitent, en élaborer un.

Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent confier à celui-ci l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
		Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

ARRÊTÉ D'APPLICATION

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Poggio di Venaco

VU le code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L.132-1 relatif au pouvoir de police du maire et L.731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-4 ;

VU le code de l'environnement, et notamment son article L.125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

CONSIDERANT que la commune de Poggio di Venaco est susceptible d'être exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune,

ARRÊTE

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Poggio di Venaco annexé au présent arrêté est approuvé et est applicable à compter du dépôt du présent au contrôle de légalité.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application et d'une révision tous les 5 ans minimum.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 4 : Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

Monsieur le Préfet de la Haute-Corse (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles) ;

Monsieur le Sous-Préfet d'arrondissement ;

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Centre Corse ;

Monsieur le commandant le groupement de Gendarmerie et/ou Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique.

A Poggio di Venaco, le 07 juillet 2021




Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
		Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

ABRÉVIATIONS

Transmis au Contrôle de Légalité le 07 juillet 2021

ARS	Agence Régionale de Santé
CIP	Cellule d'information au public
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COZ	Centre Opérationnel Zonal
CORG	Centre Opérationnel et Renseignement de la Gendarmerie
COS	Commandant des Opérations de Secours
CRICR	Centre Régional d'Information et de Coordination Routière
CRS	Compagnie Républicaine de Sécurité
CSP	Centre de Secours Principal
CUMP	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DMD	Délégation Militaire Départementale
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
Dpt	Département
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSC	Direction de la Sécurité Civile
EMDA	Ensemble Mobile de Diffusion de l'Alerte
Gend	Gendarmerie
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
Min Int	Ministère de l'Intérieur
PC	Poste de Commandement
PCA	Poste de Commandement Avancé
PCC	Poste de Commandement Communal
PCF	Poste de Commandement Fixe
PCS	Plan communal de sauvegarde
PK	Point Kilométrique
PMA	Poste Médical Avancé
POI	Plan d'Organisation Interne
PPFENI	Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies en Corse
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPMS	Plan particulier de mise en sûreté
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
RAC	Responsable des Actions Communales
RCC	Centre de Coordination et de Sauvegarde
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SATER	Recherche et Sauvetage Aéroterrestre
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
TMD	Transport de Matières Dangereuses
TMR	Transport de Matières Radioactives
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
		Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

LA COMMUNE – PRÉSENTATION - ALÉAS

ZPS Zone de protection spéciale
ZSC Zone spéciale de conservation

CHAPITRE I : PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

I.1. La cartographie de la commune (voir annexes cartographie)

Situation géographique au centre de la Corse **Plan 1**

La commune s'étend sur 1 328 hectares. **Plan 2**

La partie urbanisée (agglomération) est réduite à 24.7 hectares. **Plan 3**

Des écarts, sans être des hameaux sont répertoriés sur les secteurs :

- RD 40, lieu-dit « Lambitello » **Plan 4**
- RD 214, lieu-dit « Papineschi » (centre équestre) **Plan 5**
- RT 50, lieu-dit « Pastriciole » (ferme auberge) **Plan 6**
- RT 50, lieu-dit « Pietragiolo » (ferme thérapeutique) **Plan 7**

Un certain nombre d'entreprises exercent une activité commerciale/industrielle le long de la RT 50 lieu-dit «Pascialone» **Plan 8**

Une zone en bordure de la RT50 entre les lieux-dits « Pastricciole » et « Papineschi », administrativement dépendant de la commune de CORTE, mais formant une dent sur le territoire communal doit être prise en compte. **Plan 9**

I.2. Identification des aléas sur la commune

Aucun plan de prévention des risques n'y est prescrit et/ou approuvé.

- | | |
|---|---|
| - Sismicité : | Zone 1 (négligeable, non nul) |
| - Inondations : | Néant (DREAL Corse) |
| - Amiante : | Néant |
| - Avalanches : | Néant |
| - Mouvements de terrains | |
| *Gonflement d'argiles: | Aléa faible (BRGM) |
| *Glissements, chutes | |
| *Éboulements, effondrements, | |
| *Coulées, érosion : | Aléa faible (BRGM) |
| - Radon : | Concentration moyenne en Bq/m3 = 0-200 (BRGM-DASS) |
| - Risques technologiques : | Néant |
| - Pollution chimique/ industrielle : | Néant |
| - Incendies : | Risque important |

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
		Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

LA COMMUNE – LES ENJEUX

I.3. Identification des enjeux sur la commune

Le développement de la commune est lié à l'augmentation démographique. Cette augmentation est tributaire du développement et de la sécurisation des moyens de déplacement, des voies et réseaux, de communication et d'information.

Enjeux humains

La population hivernale est d'environ 210 habitants.

La population estivale est d'environ 400 habitants avec un pic au mois d'août.

Les écarts (hors zone d'activité de « Pascialone ») représentent environ 25 habitants.

Enjeux matériels

La voirie routière communale.

Le réseau d'adduction d'eau potable.

Le réseau de distribution d'eau potable.

Les réseaux de communication.

Les ponts (4) et murs de soutènement de voies.

Enjeux économiques

La continuité du service public communal.

Le maintien et le développement d'activités zone « Pascialone ».

Le maintien et le développement d'activités économiques en agglomération.

Le développement d'activités liées à l'aide à la personne (maintien de personnes âgées/handicapées à domicile).

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
		Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

LES RISQUES

CHAPITRE II : Analyse des risques sur la commune

Incendies :

Située sur un promontoire l'agglomération est située dans une zone où la pression des incendies est non négligeable.

La commune est protégée par des pistes et citernes DFCI (4), par la ZAL du Bozzio Centre Corse.

Pour la protection de la zone urbanisée 3 bornes incendies sont reliées au réservoir communal de 150 m³.

L'église paroissiale, situé au point le plus élevé de la commune constitue un point de repli.

Autres sites de la commune :

Zone d'activité le long de la RN200 entre la Carrières Centre Corse et la SARL Fondacci : une borne incendie située à l'entrée de STEPP.

Zone Equiloisir : une borne à incendie.

Aléas climatiques :

Pluie / inondations / crue : le village est situé sur une crête de colline risque nul pour les crues inondations. Toutefois la zone située le long du TAVIGNANO (Plan 8), essentiellement occupée par des entreprises pourrait être soumise à l'aléa crue.

Neige/Verglas : La commune est équipée d'une fraise à neige autoportée et d'un quad avec lame de déneigement et saleuse devant lui permettre de débloquer les voies communales et les écarts.

Vent : la commune est équipée du matériel nécessaire pour dégager une voie bloquée par la chute d'un arbre (tronçonneuses, treuil, véhicule et remorque).

Coupure EDF en période hivernale : la commune dispose d'un bâtiment communal (gîte d'étape) équipé de 16 lits et d'une salle de repos pouvant être alimenté par un groupe électrogène.

Canicule : la même structure ainsi que 6 chambres sont équipées de climatiseurs soit l'équivalent de 29 couchages plus 10 personnes en salle de repos, la salle de réunion du conseil municipal est climatisée (15 personnes).

La commune dispose d'un défibrillateur.

- Une zone d'hélicoptère (DZ) peut être envisagée sur le stade communal.
Le personnel communal réside sur la commune et est mobilisable 7j/7 et 24h/24 en cas de besoin.
- Une entreprise forestière est implantée sur la commune, elle dispose en cas d'urgence de matériel et de personnel facilement mobilisable.
- La commune est équipée en moyen de communication fixes et gsm, internet par fixe et gsm. En cas de besoin, des radios à portée réduite (5-10 Km) émettant sur les fréquences publiques peuvent équiper le personnel communal.

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
		Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

FICHE RISQUE INNONDATIONS

INNONDATIONS

Référence :

DDRM Haute-Corse :

Néant (07/2015)

PPRi :

Néant (Mars 2021)

Atlas Zone Inondable (AZI) :

Néant (CODER 28/01/2019)

Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) :

Néant (georisques.gouv.fr au 06/2021)

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Jaune SMS	Situation moyennement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant

- ➔ JAUNE Alerte par application
- ➔ ORANGE Alerte véhicule équipé d'un haut-parleur
- ➔ ROUGE Visite domiciliaire

ACTION DU MAIRE

Selon gravité : indiquer les actions envisageables compte tenu du risque / configuration de la commune. Par exemple :

- ➔ JAUNE Préalerte personnel permanence mairie
- ➔ ORANGE permanence mairie
- ➔ ROUGE déclenchement PCS déviations routes, interdictions de circulation, déterminer les zones touchées appels des recensé de la liste pré établie

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- ➔ ORANGE Surélever les meubles, amarrer les cuves
- ➔ Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- ➔ Couper le gaz, l'électricité
- ➔ Fermer les portes, aérations, soupiriaux, fenêtres
- ➔ Ne pas téléphoner
- ➔ ROUGE Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments)
- ➔ Écouter la radio
- ➔ Ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux (PPMS)

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
		Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

FICHE RISQUE INCENDIE

INCENDIE / FEU DE FORET

ACTION DU MAIRE

En amont :

- ➔ Gestion et entretien des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre incendies

Durant le sinistre :

- ➔ Organise une permanence à la mairie
- ➔ Dispose de l'ensemble des moyens du SDIS pour distribuer les secours
- ➔ Procède à la mise en sécurité des personnes exposées
- ➔ Peut réquisitionner les moyens nécessaires aux secours
- ➔ Effectue des actions de soutien à la population, l'informe, prépare un hébergement pour les sinistrés

Si l'incendie dépasse les limites de la commune, le préfet se substitue au maire.

ALERTE

- ➔ Signal national d'alerte
- ➔ Messages d'alerte, relatifs à l'étendue du phénomène et à la conduite à tenir

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En amont :

- ➔ Débroussailler en fonction de la réglementation en vigueur
- ➔ Pas d'écobuage durant la période estivale (1^{er} juillet - 30 septembre)

À l'approche du sinistre :

- ➔ Abriter ou isoler les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles
- ➔ Fermer les portes et volets
- ➔ Abriter ou isoler les véhicules
- ➔ Calfeutrer les baies et bouches d'aération
- ➔ N'évacuer les lieux que sur décision des sapeurs-pompiers

Si le sinistre surprend la population, chacun doit :

- ➔ Donner l'alerte
- ➔ Évacuer la zone en restant le plus calme possible
- ➔ Rechercher un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation
- ➔ En véhicule, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur

Après :

- ➔ Éteindre les foyers résiduels
- ➔ Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée
- ➔ Inspecter la maison soigneusement
- ➔ Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour
- ➔ Venir en aide aux voisins
- ➔ Écouter la radio (de préférence récepteurs alimentés par piles)

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
		Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

FICHE RISQUE CANICULE

CANICULE

Référence : Plan départemental canicule

ACTION DU MAIRE

DANS TOUS LES CAS :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de canicule :

- Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie
- Organisation d'un circuit de visite
- Distribution d'eau
- Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés: le citer
- Mesure de restriction d'usage de l'eau

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- JAUNE Alerte par application
- ORANGE Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- ORANGE Affichages
- ORANGE Appel des personnes vulnérable recensée sur la liste
- ROUGE Visites domiciliaires
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Éviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Écouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
		Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

FICHE AUTRES RISQUES CLIMATIQUES 1

AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

ACTION DU MAIRE

DANS TOUS LES CAS :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organiser un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mettre en place des panneaux de signalisation de danger
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparer un hébergement pour les sinistrés

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Jaune SMS	Situation moyennement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- JAUNE Alerte par application, préalerte du personnel
- ORANGE Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- ORANGE Affichages
- Messages diffusés par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

PERSONNEL COMMUNAL ALEAS ORAGES / VENT VIOLENT / NEIGE / VERGLAS

JAUNE :	Préalerte
ORANGE :	Tournée d'inspection et compte rendu au secrétariat
ORANGE / ROUGE :	Visites domiciliaire, intervention déblayage de voies de communication, salage ...
ROUGE :	Visites domiciliaires, mobilisation de moyens externes

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne pas s'engager sur une voie ou zone inondée

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
		Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

FICHE AUTRES RISQUES CLIMATIQUES 2

- ➔ Respecter les déviatio
- ➔ Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- ➔ Éviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- ➔ Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- ➔ Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- ➔ Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- ➔ Limiter voire éviter les déplacements
- ➔ Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- ➔ Risque de chute de branches ou d'objets
- ➔ N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- ➔ Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- ➔ Limiter voire éviter les déplacements
- ➔ En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- ➔ Utiliser des équipements spéciaux
- ➔ Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- ➔ S'informer sur les conditions de circulation

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	FICHE RISQUE PANDEMIE	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie (documents préfectoraux)

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Humain
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Humain mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Humain)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- ➔ Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'État. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune
- ➔ Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet :
M. ou Mme
- ➔ Utilise la liste des personnes fragiles

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

Pour la Covid:

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2 plus gel hydro alcoolique

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- ➔ Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Sinon, appeler la préfecture
- ➔ Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine)
- ➔ Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts

Pour la grippe A :

- ➔ Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- ➔ Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique ; utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ANNEXE MATERIEL MOBILISABLE	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

NOM	MATERIEL	Coordonnées
« A Rustaghia » LATOURE Denis	Galotrax- Tracteur forestier broyeur	Route de la Gare 20250 Poggio di Venaco 0614667209
	Remorque porte engin	
	Mini-pelle chenille	
	4X4 tri benne	
	Camion VL plateau	
	Matériel tronçonnage élagage	
« GAEC Composciolo » GUGLIELMI Antoine GUGLIELMI Mathieu	Tracteur agricole chargeur	Lieu-dit « Camposciolo » 20250 Poggio di Venaco 0633640566
	Tracteur agricole 4X4 godet chargeur / déneigeur	
« Carrière Centre Corse » MARIANI Paul	Semi benne	RT 50 Lieu-dit « Pascialone » 20250 Poggio di Venaco 0495460375 0621064524
	Chargeurs sur roues et chenilles	
	Pelles mécaniques roues et chenilles	
	Porte char et porte containers	
	Containers	

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ANNEXE MATERIEL COMMUNAL	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

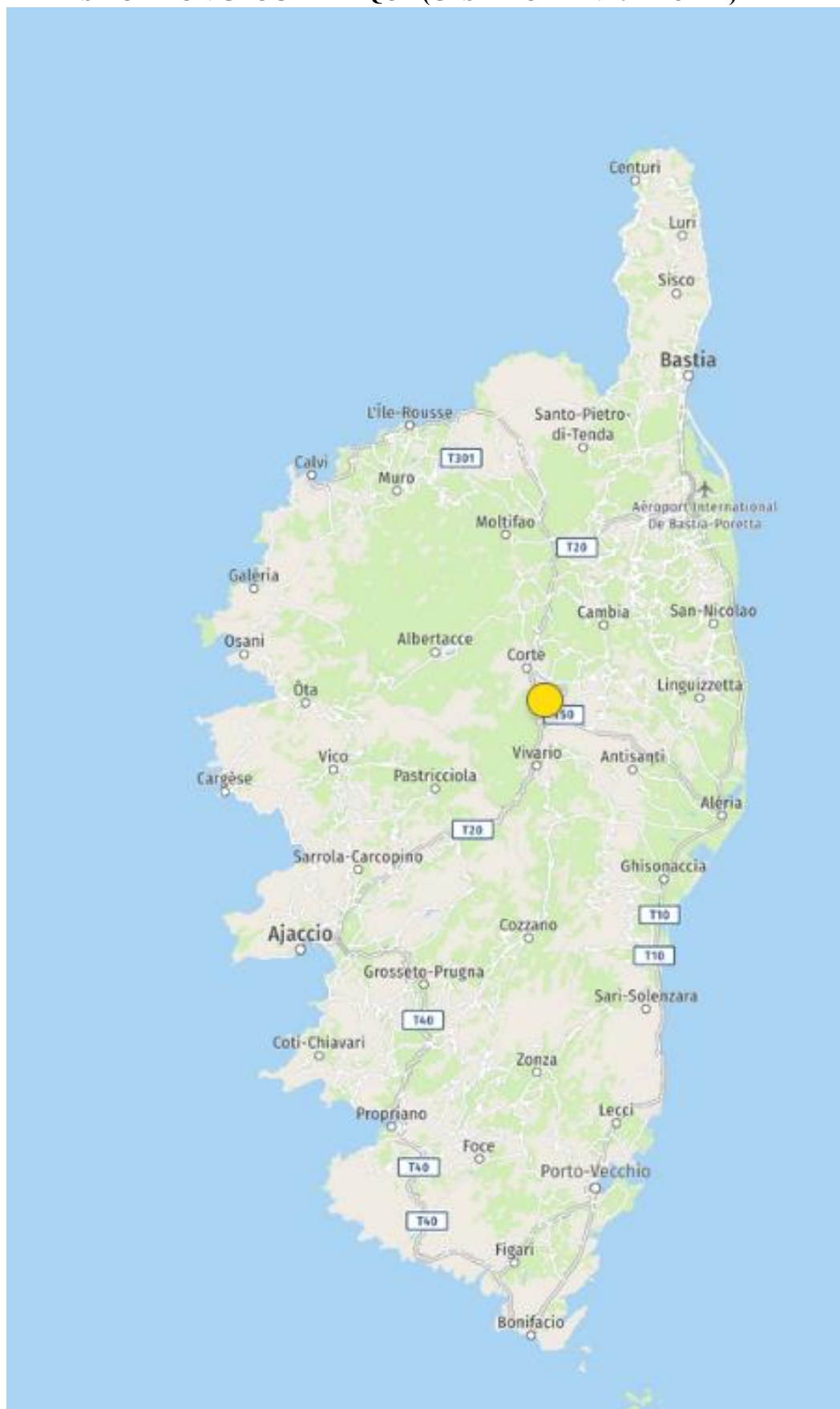
MATERIEL	
Véhicules	Qté
VL Transport de personnes capacité 5p avec chauffeur	1
VL Transport de personnes capacité 5p avec chauffeur	1
Matériel	
Quad avec fraise de déneigement	1
Fraise à neige pour ruelles	1
Saleuse tractée	1
Débroussailleuses	3
Élagueuses	2
Tronçonneuses	2
Équipement	
Défibrillateur DAE Philips heart	1

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ANNEXE PERSONNES SENSIBLES	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

LISTE DES PERSONNES SENSIBLES				
Nom Prénoms	Affections / Pathologies	Coordonnées		Réfèrent
		Résidence	Tel.	
		Baccile		Poli P 0611161787 01/07/2023 Giorgetti Jean François 0685852390
		Baccile		
		Baccile		
		Baccile		
		Baccile		
		Torra		Modzalewsky M 0660946613
		Piazza		
		Piazza		
		Piazza		
		Trupinaccia		
		Rte Gare		Untereiner A 0787861075
		RD 40		
		RD 40		
		RD 40		
		Petra Paola		
		Lotissement		
		Lotissement		
		Lotissement		
		Lotissement		
Compte tenu des informations confidentielles, les renseignements sont volontairement masqués au présent document. L'exemplaire complet détenu en mairie n'est communiqué qu'aux référents concernés. Cette liste est mise à jour mensuellement.				

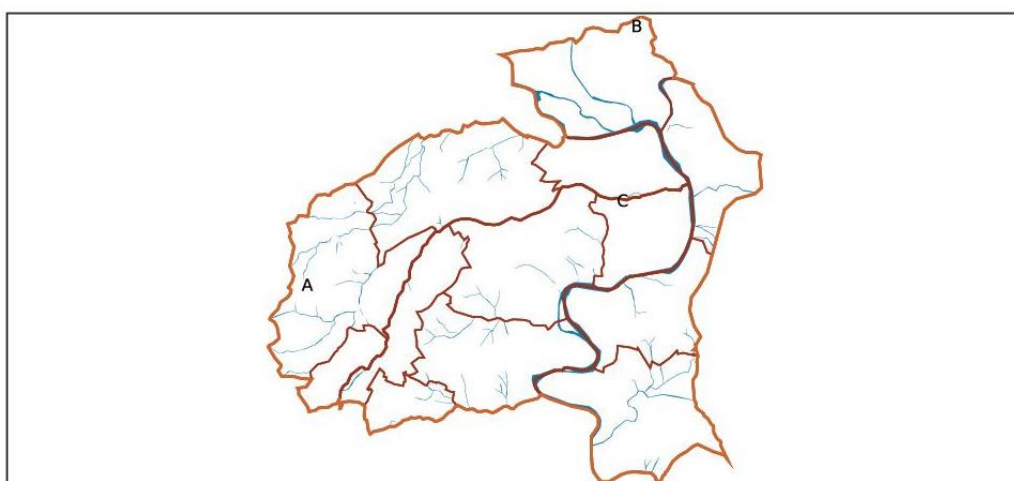
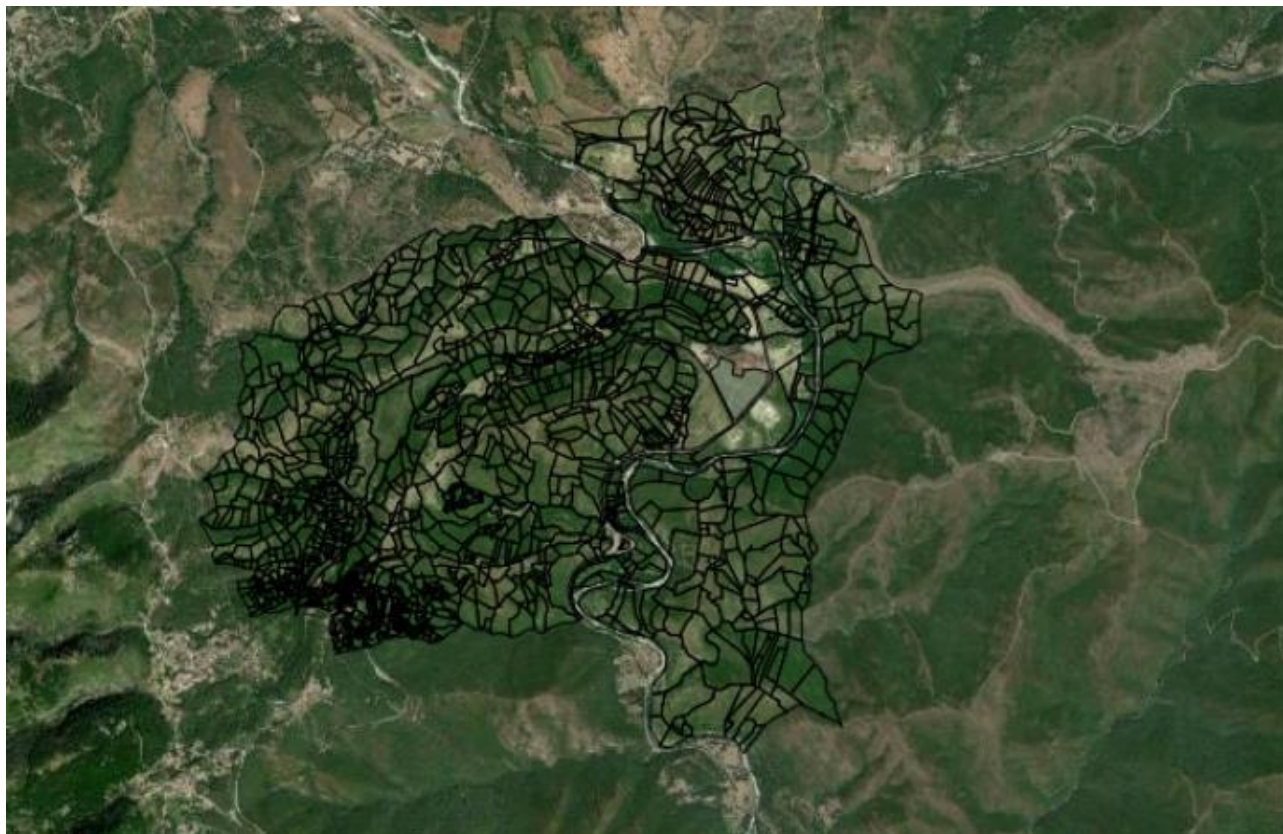
Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ANNEXE CARTOGRAPHIE 1	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

SITUATION GEOGRAPHIQUE (GPS 42°15'27''N - 9°11'31''E)



Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ANNEXES – CARTOGRAPHIE 2	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

LA COMMUNE 1328 Ha (GPS 42°15'27''N - 9°11'31''E)



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ANNEXES – CARTOGRAPHIE 3	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

L'AGGLOMERATION 24.7 Ha (GPS 42°15'27''N - 9°11'31''E)



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 9° 11' 45" E
Latitude : 42° 15' 35" N

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ANNEXES – CARTOGRAPHIE 4	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

LAMBITELLO (GPS 42°16'13''N - 9°11'45''E)



Accès à partir du CD 40

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ANNEXES – CARTOGRAPHIE 5	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

PAPINESCHI (GPS 42°17'06''N - 9°12'30''E)



Accès à partir de la RT 50 du CD 214 et du CD 39

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ANNEXES – CARTOGRAPHIE 6	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

PASTRICCIOLE (GPS 42°16'45''N - 9°12'04''E)



Accès à partir de la RT 50

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ANNEXES – CARTOGRAPHIE 7	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

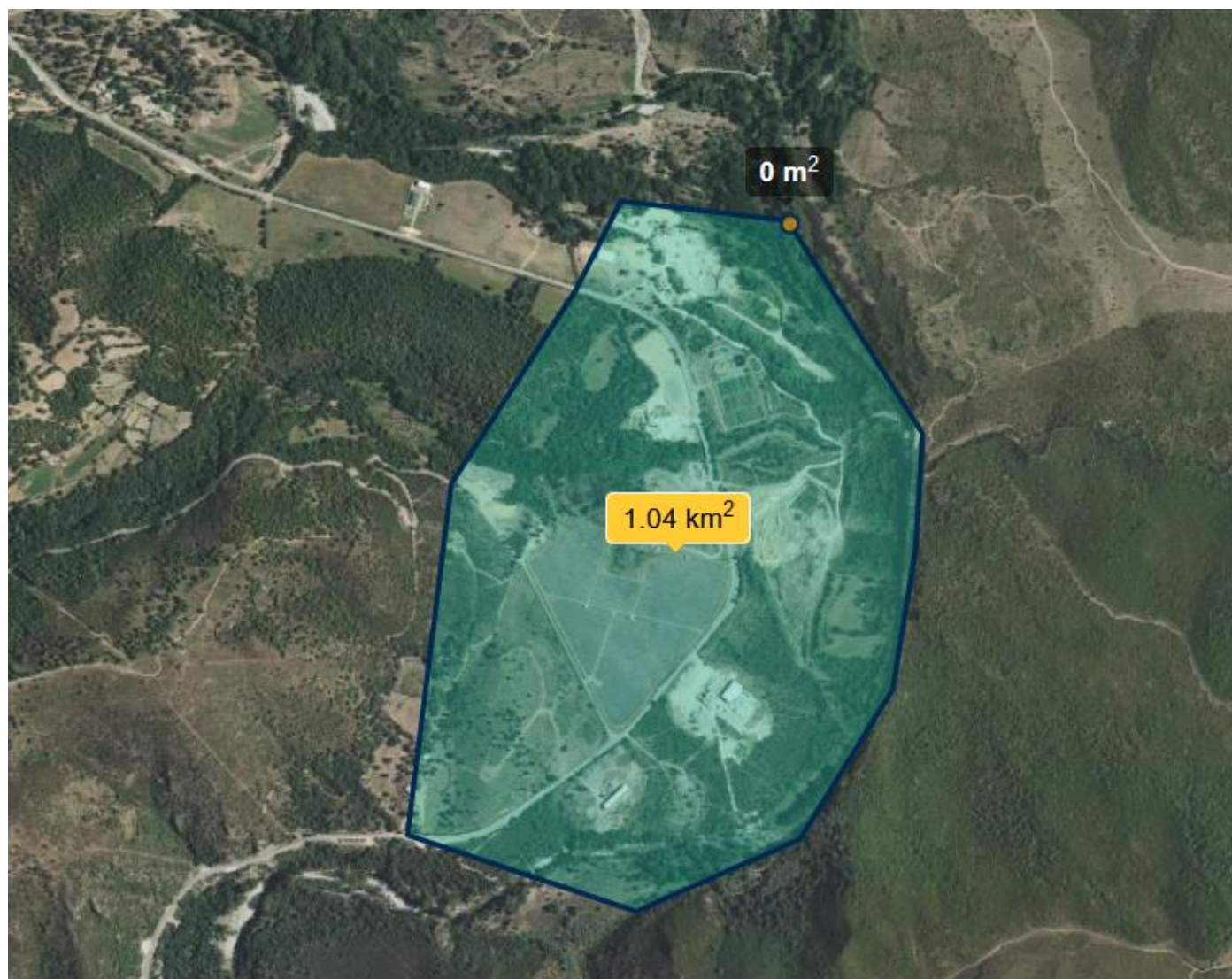
PIETRAGIOLO (GPS 42°15'47''N - 9°11'57''E)



Accès par la RT 50

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ANNEXES – CARTOGRAPHIE 8	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

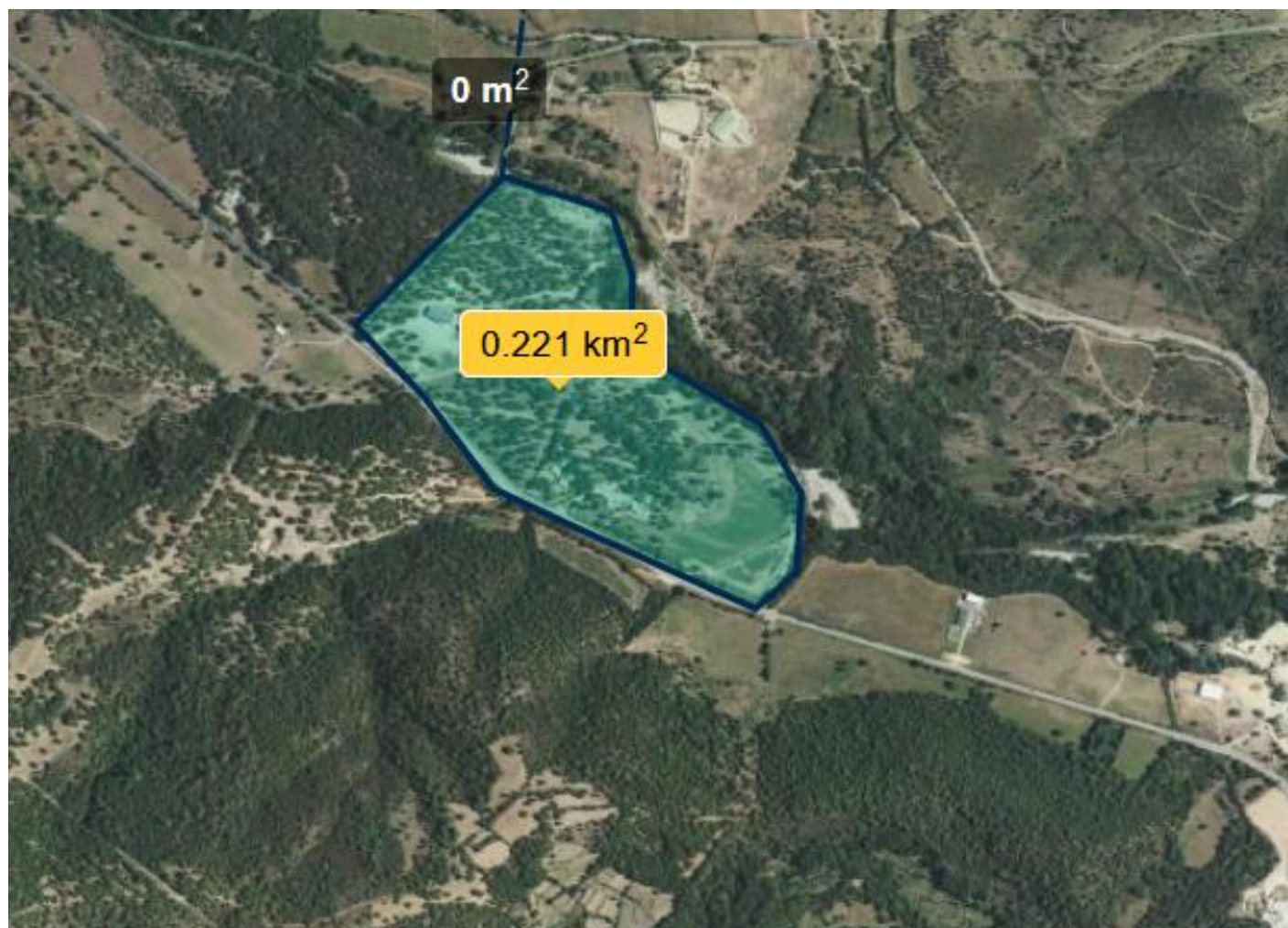
PASCIALONE (GPS 42°16'15''N - 9°13'25''E)



Accès par la RT 50 et le CD 40

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ANNEXES – CARTOGRAPHIE 9	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

DENT CORTENAISE FORMANT ENCLAVE (GPS 42°16'54''N - 9°12'24''E)



Accès par la RT 50

Commune POGGIO DI VENACO	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Date de création : 2015
	ORGANIGRAMME	Date de révision : 06-2021 Date de révision : 06-2024

ORGANIGRAMME CELLULE DE CRISE

MAIRE : **GUGLIELMI Antoine (02-2026)** **0495470798**
 Responsable légal,
 DOS.
 Déclenche le PCS communal
 Réuni la cellule de crise.
 Mail commune : poggiodivenaco@aol.com

1^{er} Adjoint : **GUGLIELMI Joseph (05-2026)** **0612160701**

Coordonnateur : **POLI Dominique** **0683180000**
0788002868
 Récolement des alertes (MAILS SMS METEO SDIS SIDPC).
 Active la préalerte déclenche le PCS.
 Réuni la cellule de crise.
 DOS par délégation du maire.
 Tenue du registre des alertes, incidents, accident.
 Rédaction mise à jour du PCS.
 Mails : poggiodevenaco@aol.com // dpolipoggio@aol.fr // poggiodivenaco@orange.fr

Secrétariat, communications : **NICOLAI Simone** **0680701149**
 Mails : poggiodivenaco@aol.com // snicolaipoggio@aol.fr

Responsable logistique : ~~**POLI Paul**~~ **0611161787**
01/07/2023 **UNTEREINER Anthony** **0787861075**

Responsable terrain : ~~**UNTEREINER Anthony**~~ **0787861075**
01/07/2023 **GIORGETTI Jean François** **0685852390**

Responsable référents : **MODZALEWSKY Morgane** **0660946613**

Note du 31/12/2023 : Révision partielle à réaliser au cours du 1^{er} trimestre 2024 :

Suite à la publication de la « Base d'Adresses Locales » : vérification / rectification des cartes.

Suite à la modification des AZI : vérification / rectification de l'aléa « Risque Inondations » et. Transmission des modifications au SDIS et à la Préfecture.